



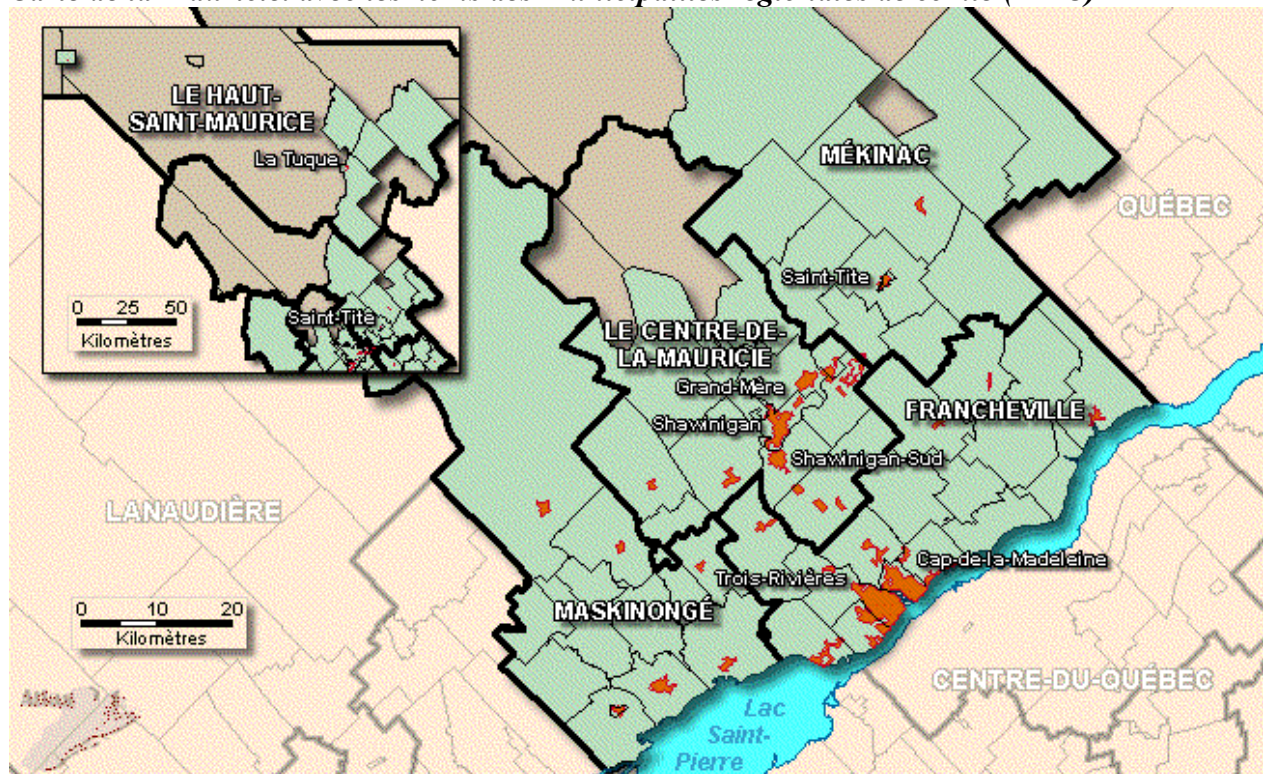
Portrait régional de l'eau

Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec

MAURICIE

Région administrative 04

Carte de la Mauricie. avec les noms des Municipalités régionales de comté (MRC)



Source : Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/atlasquebec/>
Tiré de l'Atlas du Québec et de ses régions

26 mars 1999

Québec

Note au lecteur

Lors de la tenue du Symposium sur la gestion de l'eau en décembre 1997, le premier ministre, M. Lucien Bouchard annonçait la tenue d'une vaste consultation publique ayant pour but de recueillir les différents points de vue de ceux et celles qui s'intéressent à la préservation et à la mise en valeur de l'eau.

Le 16 septembre 1998, le gouvernement décidait de confier cette tâche au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La consultation fut officiellement lancée le 26 janvier 1999 par le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin.

Le mandat du BAPE, d'une durée de 12 mois, précise que les séances publiques devront se tenir dans chacune des régions administratives du Québec et que les recommandations de la Commission devront distinguer les préoccupations régionales de celles concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec.

Le présent document présente un portrait de l'eau pour la région de la Mauricie, que ce soit au niveau de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréo-touristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique ou de ses problématiques régionales spécifiques.

Il a été élaboré dans le cadre de la consultation afin de répondre à certaines interrogations des citoyens ou de la Commission. Toutefois, compte tenu des délais très courts dont nous disposons pour son élaboration, il ne respecte pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux, il doit donc être considéré comme un **document de travail**.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Portrait socio-économique de la région.....	3
2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface).....	4
3. Portrait qualitatif de l'eau de surface	6
4. Portrait de l'eau souterraine	9
5. Portrait municipal.....	11
6. Portrait industriel.....	13
7. Portrait agricole.....	16
8. Portrait faunique et récréo-touristique.....	18
9. Initiatives locales.....	21

ANNEXE :

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires.....	24
Tableau A.2 : Alimentation en eau de consommation par MRC.....	25
Tableau A.3 : Gestion de l'eau usée par réseau par MRC.....	26
Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité.....	27
Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC.....	28
Tableau A.6 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96).....	29
Tableau A.7 : Informations administratives sur les organismes de rivières.....	30

1. Portrait socio-économique de la région

Située au nord du Saint-Laurent, la région de la Mauricie couvre une superficie d'un peu plus de 39 700 km², soit environ 2,6 % du territoire québécois.

On y reconnaît facilement deux zones distinctes, soit les Hautes-Terres des Laurentides, au nord, et les Basses-Terres du Saint-Laurent, au sud. Dans les Laurentides, les dépôts meubles sont de faible épaisseur et reposent directement sur le roc, alors que les Basses-Terres du Saint-Laurent sont constituées des sédiments déposés par la mer Champlain.

Division administrative (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC Francheville	141 541
MRC Le Centre-de-la-Mauricie	67 103
MRC Le Haut-Saint-Maurice	16 293
MRC Maskinongé	23 791
MRC Mékinac	13 480

La population de la région de la Mauricie comptait, en 1997, 262 208 personnes réparties dans 58 municipalités, regroupées à l'intérieur de cinq municipalités régionales de comté (MRC), et 17 territoires équivalents (réserves, établissements amérindiens, territoires non organisés). Deux MRC sont surtout urbanisées et industrielles : Le Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan) et Francheville (Trois-Rivières). Les MRC Maskinongé et Mékinac sont qualifiées d'agro-forestières, alors que l'économie de la MRC Le Haut-Saint-Maurice s'appuie sur l'exploitation forestière bien que sa population soit surtout urbaine (La Tuque).

L'économie de la Mauricie repose sur l'exploitation des terres agricoles, de la forêt et de l'hydroélectricité ainsi que sur un secteur industriel relativement diversifié.

Tableau 1.2 :Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données	
Population totale ¹ (habitants)	262 208	(1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	39 736	(1996)
Nombre de MRC ²	5	(1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	77	(1998)
Nombre d'établissements manufacturiers ³	481	(1998)
Nombre d'établissements miniers* en fonction ⁴	18	(1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	96,3	(1999)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	3,1	(1997)
Taux de chômage ² (%)**	12,0	(1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	22 228	(1996)
Emploi ² :		
secteur primaire (%)**	6,1	(1997)
secteur secondaire (%)**	29,2	(1997)
secteur tertiaire (%)**	64,6	(1997)

* : Inclut les carrières, sablières et tourbières.

** : Inclut la région 17 (Centre-du-Québec)

Sources : 1. Répertoire des municipalités du Québec 1998 4. Ministère des Ressources naturelles

2. Bureau de la Statistique du Québec

5. Statistique Canada

3. Centre de recherche industrielle du Québec.

Le territoire agricole représente 3,1 % du territoire de cette région (incluant les boisés) ou 2,2 % en ne considérant que les terres en culture et en pâturage. On retrouve également dans la région de la Mauricie, 481 établissements manufacturiers et 18 établissements miniers en fonction. La production minière de la région est basée sur les matériaux de construction et le mica. Pour sa part, le territoire forestier couvre 96,3 % dont 81% serait de tenure public et comprend les forêts retenues à des fins de conservation (parc national, réserves fauniques).

2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface)

2.1 Les rivières

Les principales rivières de la région sont la rivière Saint-Maurice, la Croche et la Vermillon, ces deux dernières étant des sous-bassins de la rivière Saint-Maurice. Ces rivières ont toutes un bassin versant supérieur à 1 500 km². Pour connaître les délimitations des bassins versants on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau au point 3 du document. On peut ajouter à cette liste, les rivières Sainte-Anne et Batiscan dont les données de territoire drainé ne sont pas présentées ci-dessous.

Les débits (moyen, maximum, minimum) ont été calculés sur plusieurs années d'observation (30 ans et plus). On peut consulter le tableau qui suit pour connaître l'importance des rivières les unes par rapport aux autres.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivières	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximum (m ³ /s)	Débit minimum (m ³ /s)	Station ¹ de mesure	Années observées (nb)	Période mesurée
Saint-Maurice	693	5130	110	050115	76	1919-1995
Vermillon	41,1	463	4,25	050116	56	1928-1984
Croche	29,0	598	3,51	050135	31	1965-1996
Maskinongé	17,8	190	0,51	052601	71	1925-1996
Matawin	24,0	271	1,25	050119	65	1931-1996
Du Loup	12,4	157	0,492	052805	31	1965-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement

1. Consulter l'annuaire hydrologique du ministère pour connaître l'endroit exact de la station.

2.2 Les lacs

Dans le tableau qui suit nous retrouvons les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leur principale vocation. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région. On peut consulter la Direction du milieu hydrique du ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lacs	Superficie (km ²)	Vocation / utilisation
Réservoir Gouin	1 302,76	villégiature, pêche
Réservoir Blanc	71,74	villégiature, pêche
Réservoir Manouane	48,69	villégiature, pêche
Édouard	25,20	villégiature, pêche
Wayagamac	23,83	source d'eau potable, pêche
Mékinac	22,77	récréo-touristique, villégiature, pêche
Grand Bostonnais	15,29	réservoir, pêche
Sacacomie	9,74	récréo-touristique, villégiature, pêche
Wapizagonké	5,57	villégiature, pêche
Lac-des-Piles	4,01	source d'eau potable, villégiature, pêche
Lac-à-la-tortue	3,29	récréo-touristique, villégiature, pêche
Lac-à-la-Pêche	-	source d'eau potable, récréo-touristique
Lac-du-Missionnaire	-	villégiature, pêche
Réservoir Grand-Mère	-	villégiature, urbaine, récréo-touristique
Réservoir La Tuque	-	villégiature, urbaine, récréo-touristique

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale de la Mauricie, ministère de l'Environnement

2.3 Les barrages

Dans la région de la Mauricie, nous retrouvons 481 barrages. 53 % sont utilisés à des fins de villégiature et 58 % sont de propriété privée.

Cette région possède 17 barrages de plus de 10 mètres de haut. Les quatre plus hauts sont situés sur la rivière Saint-Maurice. Ils sont exploités par Hydro-Québec dans le but de produire de l'électricité. Tout d'abord, le barrage Shawinigan et le barrage Trenché mesurent tous deux 53 mètres de haut. Ensuite, le barrage Beaumont est d'une hauteur de 52 mètres et le barrage Rapide Blanc mesure 45 mètres de haut. Les barrages Trenché, Beaumont et Rapide Blanc sont situés à proximité de la municipalité de La Tuque.

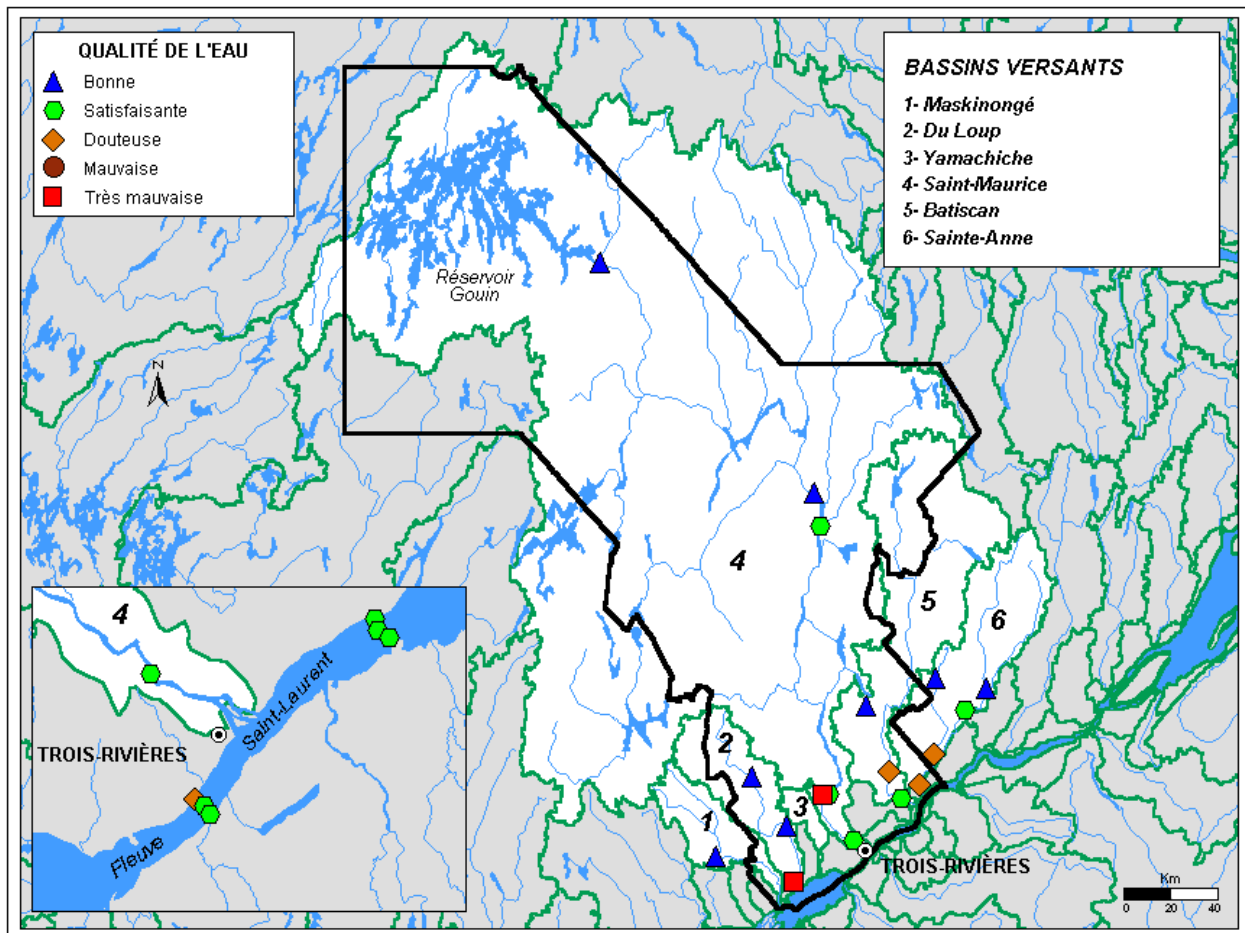
D'autre part, parmi les réservoirs les plus volumineux, il y a le réservoir Gouin qui est exploité par Hydro-Québec et qui est formé de 8,5 milliards de mètres cubes d'eau. Ensuite, le barrage Rapide Blanc, géré par Hydro-Québec, retient 466 millions de mètres cubes d'eau. Le barrage Manouane A situé dans la région de la Mauricie a un réservoir de 410 millions de mètres cubes d'eau, mais celui-ci est presque entièrement situé dans la région de Lanaudière. Puis, le barrage Manouane C retient 270 millions de mètres cubes d'eau sur la rivière Manouane. Cet aménagement du gouvernement est exploité par Hydro-Québec. Enfin, le barrage du Grand Lac Wayagamac, propriété de la ville de La Tuque, forme une retenue de 217 millions de mètres cubes d'eau.

3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement se trouvant dans la région administrative de la Mauricie. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre neuf indicateurs conventionnels de l'eau (azote ammoniacal, chlorophylle a , coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrates, phosphore total, saturation en oxygène, turbidité).

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de la Mauricie



La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée à certaines activités ayant lieu sur son bassin hydrographique. Aussi, les pressions de pollution les plus significatives ont été intégrées dans le tableau 3.1 qui suit. Par bassin hydrographique, on y trouve la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordé à un réseau d'égouts et le pourcentage qui est desservi par une station d'épuration des eaux usées municipales.

Enfin, la description de problématiques particulières, lorsque existantes, est décrite par bassin versant. Est aussi incluse une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie bassin (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau ² (nb)	Population totale ¹ (nb)	Population desservie par un réseau d'égouts (%)	Population desservie par une station d'épuration (%)
Maskinongé	1 096	10,3	1,6	3	13 756	33,9	30,6
Du Loup	1 617	10,8	1,2	6	15 632	66,7	56,9
Yamachiche	274	15,7	1,3	n.d.	2 417	n.d.	0
Saint-Maurice	43 427	0,2	1,2	14	79 711	86,5	58,8
Batiscan	4 688	3,7	0,8	0	14 284	68,5	46,2
Sainte-Anne	2 694	8,0	0,7	4	17 629	45,4	32,5

1. Source : dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996)

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : ministère des Affaires municipales, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, 1 unité animale équivaut à 1 vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

n.d. : non disponible

3.2 Problématiques particulières sur la qualité de l'eau

Rivière Saint-Maurice

Malgré l'arrêt du flottage du bois et le nettoyage récent des berges, d'importantes quantités d'écorces, de débris ligneux et de billes de bois demeurent accumulées au fond de la rivière Saint-Maurice et de quelques-uns de ses tributaires. Cette situation cause une perte importante d'habitats pour la faune aquatique et a des effets certains sur la qualité de l'eau. Pour des raisons diverses, la rivière Saint-Maurice est une des rivières qui possède les concentrations de mercure les plus élevées au Québec; celles-ci se répercutant dans la chair de poisson, en limite la consommation par les humains.

La rivière Shawinigan, tributaire de la rivière Saint-Maurice, est très polluée en raison des rejets d'eaux usées des municipalités de Shawinigan et de Baie-de-Shawinigan ainsi que des eaux usées de l'usine de pâtes et papiers Abitibi-Consolidated inc., division Belgo. En raison des activités industrielles antérieures de la municipalité de Shawinigan, les sédiments de la rivière Saint-Maurice dans ce secteur demeurent contaminés par plusieurs produits toxiques.

Rivière Batiscan

La rivière des Envies, tributaire de la Batiscan, est aux prises avec des sources importantes de pollution diffuse agricole. L'érosion des sols affecte considérablement la qualité de l'eau (MES, turbidité, etc.) de ce tributaire. Une partie des terres en culture de ce bassin est soumise à l'épandage de purin en provenance du cheptel élevé sur les bassins voisins.

Les eaux usées non traitées de la municipalité de Saint-Narcisse occasionnent des problèmes locaux importants de salubrité et d'esthétique.

Rivière du Loup

Les rejets d'eaux usées non traitées des municipalités de Saint-Alexis-des-Monts et de Sainte-Angèle-de-Prémont occasionnent des problèmes locaux de salubrité et d'esthétique. Au niveau des basses-terres du Saint-Laurent, les pratiques agricoles affectent considérablement la qualité des eaux de la rivière du Loup. L'érosion des berges ainsi que l'érosion des sols agricoles contribuent activement à cette détérioration.

Rivière Maskinongé

La rivière Maskinongé et plusieurs de ses tributaires, dont les rivières Saint-Louis et Chacoura, sont aux prises avec des sources de pollution diffuses agricoles importantes. Dans ce bassin, les berges des différents cours d'eau et certains sols argileux sont soumis à une érosion très importante, ce qui affecte considérablement la qualité de l'eau (MES, turbidité, etc.). Les eaux usées non traitées de la municipalité de Saint-Édouard, seule municipalité avec un réseau d'égouts qui ne traite pas encore ses eaux usées, occasionnent des problèmes locaux importants, de salubrité et d'esthétique. Cette municipalité est à l'étude dans le cadre du programme *Les eaux vives du Québec*.

Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

La région de la Mauricie est fortement touchée par l'acidification des eaux de surface. Parmi les 235 lacs visités, 14,5% sont acides (pH < 5,5), 43,8 % sont en transition (pH 5,5 à 6) et 41,7 % sont non acides.

Pour ce qui est de la contamination par le mercure, plus de la moitié des dorés de moyenne et grande tailles pêchés dans les lacs visités présentent une teneur supérieure à la norme pour la consommation humaine (57 % et 87 %). Il en est de même pour les brochets de moyenne et grande tailles (53 % et 100 %). Les poissons des mêmes espèces sont beaucoup moins contaminés dans le Saint-Laurent et le Lac Saint-Pierre

3.3 Références des publications les plus récentes

LAFLAMME, D., 1995. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Saint-Maurice, 1979 à 1992*. Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune, rapport QE-98, Envirodoq EN950251, 87pages + 9 annexes.

LAFLAMME, D., 1995. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Sainte-Anne, 1979 à 1994*, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune, rapport QE-104, Envirodoq EN950627, 66 pages + 6 annexes.

ROBITAILLE, P., 1997. *Qualité des eaux des bassins des rivières Maskinongé et du Loup, 1979 à 1996*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Envirodoq n° EN970057, rapport QE-107, 70 p. + 7 annexes.

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Les usages

Près de 54 % de la population, soit environ 135 000 personnes, sont alimentées par eau souterraine, dont plus de 20 % par puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 1 300 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou qui ne sont pas encore saisi. On estime ainsi à environ 4 600 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région de la Mauricie compte 5 puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales dont 2 situés dans la MRC Francheville, 2 dans celle du Centre-de-la-Mauricie et enfin une dans la MRC Maskinongé. La région compte 7 usines d'embouteillage dont 4 située dans la MRC Francheville, 2 dans celle de la MRC Centre-de-la-Mauricie et enfin une autre dans la MRC Maskinongé.

4.2 Problèmes de contamination

Les cas de contamination de la nappe par l'agriculture

Une problématique s'est développée au niveau de la concentration des nitrates et nitrites dans l'eau potable, même si elle apparaît confinée à des espaces restreints. Actuellement, un avis de non-consommation est en vigueur pour les nourrissons qui sont desservis par un réseau d'aqueduc privé de Shawinigan-Sud.

Les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Pointe-du-lac sont également touchées par cette problématique, mais actuellement, la concentration des nitrates et nitrites dans l'eau distribuée par ces municipalités respecte la norme du Règlement sur l'eau potable. Au cours des dernières années, la direction régionale de la santé publique est intervenue dans un certain nombre de dossiers touchant divers aspects de la pollution agricole, notamment à Notre-Dame-de-Montauban (nitrites-nitrates).

Les cas de contamination de la nappe par les activités industrielles ou urbaines

Certaines activités industrielles et commerciales ont affecté la qualité de l'eau souterraine. Les cas rencontrés dans la région de la Mauricie sont principalement associés à l'héritage laissé par l'industrialisation intensive qu'a connue la région au début du siècle. L'exemple le plus frappant est celui de Shawinigan qui fut le berceau de l'industrie chimique québécoise et qui est affectée depuis par de nombreux sites fortement contaminés. Les autres cas de contamination connue sont plutôt ponctuels et ne portent que sur des superficies restreintes.

Dans le secteur commercial, les cas les plus nombreux de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers, principalement en milieu urbain. Le démantèlement d'anciens dépôts pétroliers a également révélé la présence de contamination dans les sols et les eaux. L'ancien dépotoir de Trois-Rivières a été mis sur la liste des sites GERLED.

Tout cas de contamination d'eau souterraine, particulièrement en basse Mauricie doit être traité en gardant à l'esprit qu'une large partie de la population s'alimente en eau potable à partir de dépôts aquifères sableux vulnérables à la pollution de surface. C'est le cas notamment pour la population des villes de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest.

4.3 La gestion de l'exploitation des eaux souterraines et l'aménagement du territoire

Les autorisations émises en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* constituent le moyen, actuellement à la disposition du Gouvernement, pour vérifier *à priori* l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'opérer des captages d'importance. La détermination des périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable, c.-à-d. la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de ces aires, n'est pas une action qui est généralisée de la part des municipalités. Cependant, depuis l'année 1996 (selon la Directive 001), le ministère de l'Environnement doit exiger pour ces projets de captage la détermination de ces périmètres et recommander l'adoption d'une réglementation pour régir les activités et les usages sur le territoire.

Les municipalités de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest opèrent des ouvrages de captage d'eau souterraine. Ces municipalités visent à adopter diverses mesures destinées à favoriser une exploitation durable de la ressource, comme l'application de mesures d'économie d'eau (ex : contrôle sévère de l'arrosage des parterres avec amendes en cas de non-respect des consignes) et la protection de l'aire d'alimentation de leurs ouvrages de captage.

La MRC de Maskinongé étudie actuellement les modifications à apporter à son schéma d'aménagement, afin de protéger les zones vulnérables de l'aire d'alimentation des ouvrages de captage d'eau souterraine de la Régie intermunicipale qui opère sur son territoire.

4.4 Références

Mc Cormack, R., 1987 : *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution / MRC Francheville*, ministère de l'Environnement.

Mc Cormack, R., 1985 : *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution / Rive Nord du Saint-Laurent* , ministère de l'Environnement.

McCormack, R., 1983. *Étude hydrogéologique, Rive nord du Saint-Laurent* , ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche, Service des eaux souterraines.

Simard, Georges, Des Rosiers, R., 1979, *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.-13*, ministère de l'environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.

Beaumier, M., Kirouac, F. Leduc, M.-1994. *BADGEQ en totalité sur support digital* , ministère des Ressources naturelles du Québec.

5. Portrait municipal

5.1 Le portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région de la Mauricie compte 68 réseaux municipaux d'eau potable desservant 53 municipalités pour une population de 237 718 habitants. De ces réseaux, 27 possèdent un traitement (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe). On retrouve également sur le territoire de la région de la Mauricie, 36 réseaux privés d'eau potable desservant 2 426 habitants.

De la population de la région de la Mauricie, nous estimons que 47,4 % est alimentée par eau de surface tandis que 52,6 % (86,3 % alimentée par réseaux municipaux et 13,7 % par des puits individuels) est alimentée en eau souterraine.

Aucune municipalité de la région de la Mauricie s'approvisionne en eau potable au fleuve Saint-Laurent. En ce qui concerne les tributaires du fleuve, seule la ville de Trois-Rivières (50 000 habitants) compte une prise d'eau dans la rivière Saint-Maurice.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, nous pouvons dire aujourd'hui que 80 % de la population de la région de la Mauricie est raccordée à un réseau d'égouts municipal. Dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux comme le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et le Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), près de 263 M\$ auront été investis par le gouvernement du Québec et les municipalités pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 85 % de la population de la Mauricie raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1998 et 94% de la population raccordée de la région traitera ses eaux usées le 31 décembre 1999. Les MRC Francheville et Centre-de-la-Mauricie regroupant plus de 82 % de la population raccordée drainent environ 77 % des investissements en infrastructures d'assainissement. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématiques spécifiques

Contamination au plomb à Shawinigan

Une expertise méthodologique a été apportée à la municipalité de Shawinigan dans le cadre d'un projet d'échantillonnage du plomb dans l'eau potable. Celui-ci a permis d'identifier environ 700 résidences susceptibles de subir des dépassements de la norme recommandée. La municipalité a procédé systématiquement à la mesure de la concentration de plomb dans ce groupe de résidences (essentiellement construites entre 1940 et 1949) et au changement des conduites d'entrée d'eau pour celles dépassant la norme. Parallèlement, des avis de santé publique ont été émis en regard de la consommation d'eau pour différentes clientèles vulnérables, principalement les nouveau-nés pour qui un programme spécifique de dépistage et de surveillance a été instauré. Ce dossier a fait l'objet d'une concertation de différents intervenants dont le ministère de l'Environnement et de la Faune, la municipalité de Shawinigan, le CLSC du Centre-de-la-Mauricie et la Direction de la santé publique Mauricie-Centre-du-Québec.

Nouvelle vocation de la rivière Saint-Maurice

La fin du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice amorce un changement de vocation pour cette rivière. La réappropriation de ce cours d'eau par les communautés riveraines constituera un des enjeux régionaux majeurs des prochaines années en Mauricie. Une nouvelle vocation basée sur l'utilisation récréo-touristique de la rivière Saint-Maurice est en émergence. Une vigilance et des efforts particuliers devront être consentis face à l'augmentation de certains usages spécifiques pouvant affecter la qualité de l'eau, la consommation de poisson de pêche sportive, la baignade et le risque d'accident de navigation. Il serait nécessaire d'apporter une attention particulière aux travaux dégradant les rives et le lit du cours d'eau.

Inondations

Au chapitre des inondations, la région de la Mauricie connaît des problèmes de forte récurrence à l'embouchure des tributaires du Lac Saint-Pierre (rivière Maskinongé, Petite rivière du Loup, Grande rivière du Loup, Petite rivière Yamachiche et Grande rivière Yamachiche) et directement sur les rives du lac, à Maskinongé. Les municipalités concernées sont toutefois munies de plans d'urgence adaptés à la situation. Le phénomène est moins relié aux embâcles qu'au bas niveau des terres. La rivière Saint-Maurice subit des embâcles par endroit ne menaçant généralement que le réseau routier. Dans leur amont, les rivières Batiscan et Sainte-Anne provoquent généralement des inondations que dans quelques secteurs connus; sont affectés que quelques habitations et des segments du réseau routier. De plus, lors des crues plus importantes (décennales ou de moindre fréquence), les rives du Saint-Laurent elles-mêmes sont affectées de même que nombre de résidents dans les municipalités de Maskinongé, Louiseville, Pointe-du-Lac, Trois-Rivières-Ouest, Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade principalement.

Il convient de mentionner que les municipalités bénéficient du programme québécois de détermination des cotes de crues des zones inondables pour la gestion de ces zones; quatre des cinq municipalités régionales ont fait parvenir au ministère de l'Environnement leurs priorités d'intervention pour ce programme. Plusieurs municipalités de la région ont reçu une cartographie officielle des zones inondables de leur territoire et ces cartes ont été intégrées à l'intérieur des schémas d'aménagement.

Enfin, mentionnons la présence de zones à risques de glissement qui touchent particulièrement les municipalités de Saint-Léon-le-Grand, Saint-Boniface-de-Shawinigan, Saint-Sévère, Saint-Maurice. L'instabilité des dépôts argileux de la mer Champlain constitue la cause principale de ce risque, mais celui-ci a été amplifié par la modification du régime hydrique en faveur de crues plus fortes qui aggravent les problèmes d'érosion au pied des talus. Les modifications aux rives des cours d'eau dont surtout l'élimination de la végétation ont également contribué à l'augmentation du risque. Les MRC ont inclus les zones de vulnérabilité à leur schéma et prescrit des normes de protection.

6. Portrait industriel

6.1 Le portrait général

Secteur primaire

Dans le secteur primaire, les activités d'extraction minérale sont représentées par de nombreuses carrières et sablières (330 selon les données disponibles au ministère de l'Environnement, dont 17 d'importance selon le ministère des Ressources naturelles). En règle générale, l'exploitation des carrières et sablières entraîne peu d'impacts sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation sous le niveau de la nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières*.

Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, on retrouve 481 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région de la Mauricie, dont près de 85 % comptent moins de 50 employés. On constate par ailleurs que plus de 40 % des établissements sont implantés sur le territoire de la MRC de Francheville tandis qu'on retrouve également de fortes concentrations d'entreprises dans l'agglomération de Shawinigan et de Grand-Mère de la MRC Centre-de-la-Mauricie et dans la ville de La Tuque de la MRC Haut-Saint-Maurice.

Sur le total de ces établissements, le ministère de l'Environnement a dénombré en 1995, 67 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques sur ces 67 établissements, soit une répartition en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que 36 établissements, soit 54 %, sont raccordés à un réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre au niveau gouvernemental en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans deux secteurs industriels soit ceux des pâtes et papiers et du raffinage du pétrole, réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), le Plan d'action Saint-Laurent (PASL/SLV-2000) et depuis peu, le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements visant à régir les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Ainsi, on a établi le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser par opposition à ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect de normes réglementaires ou d'autres exigences établies en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ceci à la date considérée. Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en considérant la meilleure technologie économique disponible.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement pour les industries de la région de la Mauricie en date de 1995. Les entreprises

du secteur des pâtes et papiers avaient toutes réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement. De façon générale, pour l'ensemble des secteurs industriels, 89 % des grandes entreprises, 59 % des moyennes entreprises et 41 % des petites entreprises avaient complété leurs travaux d'assainissement en 1995. De plus, 55% des industries raccordées à un réseau d'égouts municipal voyaient leurs effluents traités dans une station d'épuration, permettant ainsi d'assurer le traitement de plusieurs types de contaminants. Depuis 1995, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Actuellement, les problématiques relatives à l'eau se retrouvent principalement dans le secteur des pâtes et papiers en raison des volumes considérables d'eau puisée et rejetée et, dans une moindre mesure, dans le secteur de la métallurgie et celui du textile.

Secteur des pâtes et papiers

Parmi les industries répertoriées dans la région de la Mauricie, ce sont les établissements du secteur des pâtes et papiers qui sauf exception ont les volumes de rejet les plus importants et sont aussi les plus grands utilisateurs d'eau. Le tableau 6.1 présente ces industries en précisant leurs points de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées à l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, ces entreprises via la redevance relative à la pollution générée associée au *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel*, auront un incitatif économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement. Ces redevances prendront effet après la délivrance des attestations d'assainissement, lesquelles sont prévues pour l'année financière 1999-2000. Ce règlement ne prévoit actuellement aucune redevance en fonction des volumes de prélèvement ou de rejet.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des neuf fabriques de pâtes et papiers de la région de la Mauricie

Établissement industriel Municipalité	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour 1998	Type de traitement des eaux usées
Abitibi-Consolidated inc. - Div. Belgo SHAWINIGAN	Rivière St-Maurice	Petite-Rivière Shawinigan	36 500 à 67 000	Biologique
Abitibi-Consolidated inc. - Div. Laurentide GRAND-MÈRE	Rivière St-Maurice	Rivière St-Maurice	30 500 à 76 000	Biologique
Abitibi-Consolidated inc. Div. Wayagamack TROIS-RIVIÈRES	Rivière St-Maurice	Fleuve St-Laurent et Rivière St-Maurice	75 000	Biologique
Carton St-Laurent inc. LA TUQUE	Lac Parker Lac Wayagamack	Rivière St-Maurice	100 000 à 160 000	Biologique
Cascades Lupel inc. CAP-DE-LA- MADELEINE	Fleuve St-Laurent	Fleuve St-Laurent	1 500	Physique + Recirculation
Désencrage CMD inc. CAP-DE-LA- MADELEINE	Fleuve St-Laurent	Fleuve St-Laurent	4 200	Biologique
Kruger inc. TROIS-RIVIÈRES	Fleuve St-Laurent	Fleuve St-Laurent	50 000 à 80 000	Biologique
Matériaux Cascades LOUISEVILLE	réseau d'aqueduc	réseau d'égout municipal	Presque nul	Ultrafiltration Réutilisation
Tripap inc. TROIS-RIVIÈRES	Rivière St-Maurice	Fleuve St-Laurent et rivière St- Maurice	30 000	Biologique

Autres secteurs

Le tableau 6.2 présente quelques autres établissements industriels dont la consommation d'eau et le volume des rejets ont une importance notable. Ces établissements appartiennent respectivement aux secteurs de la métallurgie et du textile.

Tableau 6.2 : Caractéristiques de quelques autres industries de la région de la Mauricie

Établissement industriel Municipalité	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour 1998	Type de traitement des Eaux usées
Secteur de la métallurgie				
Reycan CAP-DE-LA- MADELEINE	Réseau d'aqueduc et puits	Réseau d'égouts municipal	1 000	Recirculation Décantation Ultrafiltration
SÉCAL Usine Shawinigan SHAWINIGAN	Lac à la Pêche	Rivière St-Maurice	6 100	Une partie rejetée sans traitement, une partie traitée et recirculée
Secteur du textile				
Tricots Imprimés Trois-Rivières TROIS-RIVIÈRES	Réseau d'aqueduc	Réseau d'égouts municipal	1 900	Dégrillage Décantation Neutralisation
Remdel inc TROIS-RIVIÈRES	Réseau d'aqueduc	Réseau d'égouts municipal	2300	Dégrillage Décantation Neutralisation
Saputo inc. TROIS-RIVIÈRES	Réseau d'aqueduc	Réseau d'égouts municipal	880	Coneutralisation

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et de service. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

6.2 Problématiques spécifiques

La seule problématique spécifique concerne le territoire du port de Trois-Rivières. Celui-ci occupe une superficie de 30,6 hectares. On y retrouve des activités d'entreposage, de manutention et de transbordement de différents types de produits tels que : céréales, mélasse, blocs de granite, alumine, coke, clinker, glaise, soude caustique et produits pétroliers. Les activités de manutention et de transbordement de matières dangereuses liquides (ex. Soude caustique et produits pétroliers) sont évidemment les plus à risque sur le plan environnemental à cause des déversements potentiels. Toutefois, il faut noter que les réservoirs de matières dangereuses installés dans les cinq à dix dernières années sont généralement munis de digues et la tuyauterie est souvent à double paroi. Une autre source potentielle de contamination est liée au lessivage par les eaux de précipitation des aires d'entreposages de matières liquides ou sèches. Enfin, le pompage des cales de bateaux contenant un mélange d'eau et de produits pétroliers constitue une autre possibilité d'apport de contaminant dans l'environnement. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun déversement majeur dans la zone portuaire de Trois-Rivières depuis 1990.

7. Portrait agricole

7.1 Le portrait général

La région de la Mauricie regroupe 3,9 % des fermes du Québec et 4,0 % des superficies cultivées au Québec. L'importance de l'agriculture dans la région de la Mauricie se traduit par 1 408 fermes occupant 3,1 % du territoire (incluant les boisés) ou 2,2% en ne considérant que les terres en culture et les pâturages. La superficie cultivée est de 735 km² dont moins de 1% est irriguée. On y retrouve un cheptel de 60 627 bovins, de 3 833 ovins, de 139 134 porcs et de 1 603 909 volailles, la production de la volaille étant principalement concentrée dans la MRC de Maskinongé de même que celle du porc (plus de détails sur le portrait agricole sont fournis au tableau A.5 en annexe).

7.2 Problématiques spécifiques

Nous ferons ressortir dans cette partie les problématiques agricoles spécifiques par Municipalité régionale de comté (MRC).

Depuis quelques années, les exploitations agricoles des MRC de la région sont de plus en plus sollicitées pour la valorisation de boues primaires par les industries de pâtes et papiers. Ces boues entrent en compétition avec les autres intrants sur le plan de la fertilisation agricole.

La MRC de Francheville se caractérise par la prédominance de l'élevage de bovins laitiers, particulièrement dans les municipalités situées à l'est de la rivière Saint-Maurice. On y retrouve également une culture intensive du maïs. Il n'y a pas de concentration de production animale comme tel, les entreprises étant disséminées sur tout le territoire. La MRC possède une bonne disponibilité de sols en culture pour l'épandage. À l'ouest de la rivière Saint-Maurice, on retrouve une légère concentration de cultures horticoles et d'élevages porcins. La municipalité de Pointe-du-Lac, qui est la seule municipalité en surplus de la MRC, connaît quelques problèmes de contamination de la nappe phréatique par les nitrites et nitrates.

La MRC de Maskinongé est la plus importante de la région pour l'agriculture. On y retrouve surtout du bovin laitier et de boucherie et une concentration de productions porcines dans les bassins des rivières Maskinongé et du Loup. Cette concentration affecte la qualité des eaux de ces rivières. Une municipalité, Saint-Alexis-des-Monts, est désignée zone d'activités limitées (ZAL) au sens du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole et deux autres, Saint-Paulin et Louiseville, risquent de se retrouver à brève échéance dans la même situation.

La MRC du Centre de la Mauricie connaît une concentration d'élevage de volailles dans les municipalités de Charette et de Saint-Boniface-de-Shawinigan. Cette dernière est d'ailleurs en surplus sur une base de la norme « azote » de l'article 32 et de l'annexe 3 du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole. On retrouve également une nappe d'eau souterraine affectée par la culture horticole à Shawinigan-Sud où un avis de non-consommation de l'eau est en vigueur pour un réseau d'aqueduc privé; il n'a pas été rapporté de contamination des eaux de surface, le drainage s'effectuant directement à la rivière Saint-Maurice.

La MRC Mékinac est une région très diversifiée au niveau agricole. La nappe d'eau souterraine de la zone Lac-aux-Sables-Notre-Dame-de-Montauban a connu des problèmes de contamination par les nitrites et nitrates reliée à la culture de la pomme de terre. Cette MRC est aussi confronté à une augmentation de l'élevage porcin au cours des dernières années à cause de la disponibilité des sols pour l'épandage. Plus particulièrement, certains projets de construction ont été contestés dans la vallée immédiate de la Saint-Maurice où ils pouvaient entrer en conflit avec les intentions des municipalités de privilégier le développement récréo-touristique relié à la ressource hydrique.

L'agriculture est très restreinte dans la **MRC le Haut-Saint-Maurice**, à cause de sa position nordique. Il y a peu d'élevage et la qualité de l'eau, tant des rivières que des nappes, est peu affectée par l'agriculture.

8. Portrait faunique et récréo-touristique

8.1 Portrait faunique

8.1.1 Pêche sportive

Les activités de plein air estivales sont, dans la plupart des cas, reliées à la présence d'une eau et d'un décor naturel de qualité. En Mauricie, le réseau des territoires fauniques couvre une superficie de 11 500 km² et comprend notamment 11 zones d'exploitation contrôlée (zecs), 2 réserves fauniques et 20 pourvoiries détenant un bail d'exclusivité sur les terres publiques. Ces territoires sont tous facilement accessibles et très convoités pour la pratique des activités de plein air, de villégiature de même que pour l'exploitation forestière. D'ailleurs, on y retrouve 2 000 baux de villégiature exerçant ainsi une pression constante sur le milieu naturel, la ressource faunique et la ressource eau. Annuellement, ces territoires supportent près de 85 000 jours de pêche et 33 000 jours de chasse et les utilisateurs injectent des montants estimés à 5,2 M \$ chaque année dans l'économie provinciale et régionale selon l'enquête socio-économique du ministère de l'Environnement et de la Faune de 1992.

Les 2 réserves fauniques couvrent 2 360 km² et contrôlent l'exploitation de la ressource aquatique sur 350 lacs. Près de 32 000 pêcheurs par année y récoltent 123 000 prises. L'utilisation de la ressource faunique (aquatique) dans les réserves crée des retombées économiques estimées à 1,5 M \$ par année sur une base durable.

Quant aux pourvoiries avec et sans droits exclusifs de pêche, elles supportent une pression de pêche de 84 000 jours de pêche et possèdent une capacité d'hébergement totale de 3 800 personnes par jour. L'utilisation des ressources du milieu aquatique par ces entreprises induit des retombées économiques estimées à 4,2 M \$ par année.

L'utilisation des ressources aquatiques fauniques de l'ensemble du réseau des territoires fauniques de la Mauricie crée des retombées économiques totales de 10,9 M \$ par année et contribue ainsi au maintien de plusieurs dizaines d'emplois dans la région. Le réseau des territoires fauniques de la Mauricie contribue comme partenaire gouvernemental à préserver la ressource faunique des terres publiques et ainsi assurer son utilisation et sa mise en valeur sur une base durable.

En dehors du réseau des territoires fauniques, sans qu'on puisse la chiffrer, les lacs et cours d'eau supportent une importante exploitation sportive, particulièrement sur quelques grands lacs et réservoirs (Mékinac, Missionnaire, Turcotte, La Tuque, Trenche, Blanc, Flamand, Gouin, Manouane, Mondonac, etc.) et sur la rivière Saint-Maurice. Cela est dû non seulement à la quantité de poissons disponibles, mais aussi à la diversité des espèces qu'on y rencontre (omble de fontaine, touladi, ouananiche, doré, brochet, achigan).

Le fleuve Saint-Laurent, dont le lac Saint-Pierre, compte aussi pour une fraction notable de l'offre faunique régionale. Les pêcheries y sont d'une grande ampleur en raison tant de la variété d'espèces qu'on est susceptible de récolter que de la masse totale des captures qui s'effectue. La pêche récréative s'y pratique en toute saison et elle génère des retombées économiques qui sont cependant difficiles à chiffrer ; les espèces vedettes sont le doré, le brochet, la perchaude et le poulamon. Le corridor fluvial présente aussi des habitats de qualité pour la sauvagine tant lors des périodes migratoires que lors de la nidification et occasionnent des activités d'observation.

Il convient de mentionner que les grands barrages du complexe hydroélectrique de la rivière Saint-Maurice imposent des contraintes environnementales à la productivité de plusieurs espèces de poissons. L'impact de la gestion de l'eau sur le touladi, une espèce très recherchée par les pêcheurs sportifs, peut être jugé majeur sur plusieurs réservoirs. Les baisses de niveau d'eau enregistrées entre le début de la période de fraie et la date d'éclosion des oeufs feraient en sorte que la majorité des oeufs et des alevins mourraient après avoir été exondés. Une étude du ministère de l'Environnement et de la Faune (1998), réalisée conjointement avec Hydro-Québec, montre que selon les réservoirs et l'ampleur des variations de niveau d'eau, les populations de

touladi sont considérées, selon le cas, comme décimées, déstabilisées ou équilibrées. La situation des autres espèces sportives (doré jaune, grand brochet, etc.) est jugée satisfaisante malgré les effets des contraintes environnementales qu'imposent l'exploitation hydroélectrique des réservoirs. Leur capacité à supporter une exploitation ou un stress environnemental supplémentaire apparaît cependant limitée.

On doit aussi ajouter que la Mauricie est une région dont l'économie est fortement influencée par les activités de récolte et de transformation de la ressource ligneuse, la forêt occupant 96,3 % du territoire. Les activités de récolte et de transport de la matière ligneuse perturbent parfois négativement l'écosystème aquatique. Une étude récente du ministère de l'Environnement et de la Faune mentionne que la coupe forestière de trop grande dimension peut entraîner à court terme des modifications au régime hydrologique des cours d'eau en intensifiant les périodes d'étiage et de crue, en augmentant la température maximale de l'eau et en augmentant la charge des sédiments transportés par ces cours d'eau. On croit que l'application des règles actuelles de foresterie et le développement de nouvelles règles de foresterie durable pourraient permettre de conserver dans leur état actuel la productivité des écosystèmes aquatiques.

8.1.2 La pêche commerciale

Les pêcheries commerciales se déroulent sur le Saint-Laurent et sur le Lac Saint-Pierre. Elles sont régies par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont les plus importantes en eaux douces du Québec : l'esturgeon jaune, l'anguille, la barbotte, le doré et la perchaude sont les espèces les plus exploitées.

8.2 Activités de contact avec l'eau

La vocation récréo-touristique reliée à la ressource « eau » est de première importance pour la région de la Mauricie. Cette région englobe presque totalement le grand bassin versant de la rivière Saint-Maurice et les portions inférieures de cinq autres bassins de moindre superficie.

Les montagnes, la forêt, les rivières, les nombreux lacs et une faible population caractérisent les parties centre et nord de cette grande région. Cette particularité en fait un vaste territoire où la chasse et la pêche sont devenues les moteurs économiques des nombreuses pourvoiries, ZEC et groupements de même nature; l'immense réservoir Gouin, à la tête de la rivière Saint-Maurice, est un bon exemple de ce type de territoire. Le canot-kayak et la baignade s'ajoutent aux activités pratiquées dans ces contrées sauvages.

En descendant au sud vers le piedmont et la plaine du Saint-Laurent, la population augmente de même que les activités reliées aux lacs et rivières; elles se diversifient et sont favorisées par une panoplie d'infrastructures permettant l'accès à l'eau ou le contact visuel. Ainsi, les quais publics et privés, rampes de mise à l'eau, marinas, campings, parcs riverains, haltes routières, aires de pique-nique et les nombreuses zones de villégiature permettent aux gens d'exercer la baignade, la planche à voile, le canot, la navigation de plaisance, la moto marine, le kayak, etc. La pêche et la navigation de plaisance demeurent les usages les plus répandus sur l'ensemble du territoire; ceux-ci sont observés même dans les bassins s'écoulant dans la plaine du Saint-Laurent où la qualité de l'eau est souvent plus altérée. À ce chapitre, soulignons la pêche hivernale du poulamon atlantique à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne. Le potentiel récréatif des nombreux lacs et rivières est renforcé, entre autres, par la présence du Parc national de la Mauricie, de la Réserve faunique du Saint-Maurice, d'une partie de la Réserve faunique Mastigouche, du Parc de la rivière Batiscan, du Parc des chutes de Shawinigan et Shawinigan-Sud et de celui de l'Île Saint-Quentin.

La bordure fluviale n'est pas en reste pour les activités récréatives; cette bande s'étire sur près de 85 kilomètres entre Maskinongé et Sainte-Anne-de-la-Pérade incluant le lac Saint-Pierre dont la valeur écologique de la plaine inondable a été reconnue sur la scène internationale, en mai 1998. L'observation ornithologique, la pêche sportive et commerciale, la chasse à la sauvagine et les croisières nature sont des activités très prisées dans ce secteur. Aussi, les nombreuses municipalités qui touchent au fleuve offrent un large éventail d'infrastructures récréatives incluant les marinas, quais, rampes de mise à l'eau, haltes routières, parcs riverains, centre d'interprétation et campings. De nombreuses résidences permanentes et chalets sont disséminés tout au long de la bordure fluviale et les activités de baignade et de planche à voile se pratiquent localement là où le littoral est propice à ces activités. Par contre, ce tronçon du Saint-Laurent ne présente pas de plage officielle; au cours des années 60, plusieurs sites étaient fréquentés mais ils ont tous fermé graduellement dû à la contamination bactériologique croissante des eaux; certains d'entre eux pourraient être récupérés en contrôlant les sources responsables de la pollution.

9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

À l'aide de la version pré-sommet du document produit par le personnel d'ÉcoSommet 96 nous avons soutiré les projets en rapport avec les thèmes « **Lacs et cours d'eau et faune** (aquatique) » de la région de la Mauricie afin de connaître les types de projets en développement durable amorcés ou en cours dans la région. Pour connaître ces types de projets, les promoteurs et les partenaires, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.

Le répertoire de réussites (400 projets) produit par le personnel d'ÉcoSommet est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables thématiques panquébécoises qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 ci-après, présente les différents projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale en indiquant l'étape de la procédure à laquelle il sont rendus.

Tableau 9.1: Liste des projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région de la Mauricie

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure
Centrale Grand-Mère par Hydro-Québec	Augmentation de la centrale hydro-électrique du barrage de Grand-Mère de 150 à 220.	Étude d'impact
Projet de dragage de la rivière Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-la-Pérade par l'Association des organisateurs et pêcheurs du poisson des chenaux de la rivière Sainte-Anne inc.	Projet consistant à draguer l'embouchure de la rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade pour favoriser la montaison du Poulamon.	Étude d'impact depuis 1994. Le projet est actuellement suspendu par le promoteur

9.3 Initiatives de gestion de rivières

Au 1^{er} juin 1998, la région de la Mauricie comptait au moins 2 organismes de rivières. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, association ou comité et qui se sont donnés des mandats de protection, restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur les mandats et les coordonnées de chacun des organismes, on peut consulter le tableau A.7 en annexe.

9.4 Zone d'intervention prioritaire (comité de la ZIP)

Le Comité de la ZIP du Lac Saint-Pierre est un organisme de concertation sans but lucratif incorporé en 1996. Son territoire d'intervention est les rives, les îles et les deltas du lac Saint-Pierre. Il a comme mission de promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent sur son territoire et de mettre en œuvre des actions concrètes de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur du fleuve.

Ses principales réalisations pour la région de la Mauricie sont:

- l'élaboration du plan d'action et de réhabilitation (PARE) du lac Saint-Pierre;
- les consultations préalables et la production du plan de chasse à la sauvagine au lac Saint-Pierre;
- la concertation et les implications multiples dans le dossier du dragage du port de Sorel;
- le suivi du dossier relatif au contrôle du niveau des eaux du Saint-Laurent et la rédaction d'un mémoire.

ANNEXE

- Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires
- Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC
- Tableau A.3 : Gestion de l'eau usée par réseau par MRC
- Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur
- Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC
- Tableau A.6 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96)
- Tableau A.7 : Informations administratives sur les organismes de rivières

TABLEAU A.1 : RÉPERTOIRE DES BARRAGES, UTILISATION ET PROPRIÉTAIRES- RÉGION DE LA MAURICIE (04)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	5	1,0
Contrôle des inondations	1	0,2
Étang	1	0,2
Faune	8	1,7
Hydroélectricité	39	8,1
Pisciculture	9	1,9
Prise d'eau	10	2,1
Régularisation	78	16,2
Réserve incendie	1	0,2
Site historique	4	0,8
Villégiature	255	53,0
Autres	54	11,2
Inconnue	16	3,3
TOTAL DE LA RÉGION	481	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	72	15,0
Hydro-Québec	37	7,7
Municipal	21	4,4
Privé (individu et association de lacs)	207	43,0
Public	118	24,5
Public-MEF	20	4,2
Orphelin	6	1,2
TOTAL DE LA RÉGION	481	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 concernant les barrages d'une hauteur de 1 mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.

**TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR
MRC - RÉGION DE LA MAURICIE (04)**

**TABLEAU A.3 : GESTION DE L'EAU USÉE PAR RÉSEAU PAR MRC -
RÉGION DE LA MAURICIE (04)**

TABLEAU A.4 : PORTRAIT INDUSTRIEL – RÉGION DE LA MAURICIE (04)

Nombre d'industries ayant des rejets d'eaux usées significatifs ¹ Et taux d'assainissement en 1995 (%) ² - Répartition selon les secteurs industriels et la taille -				
SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	6 (100 %)	2 (100 %)	1 (100 %)	9 (100 %)
Métallurgie primaire	2 (50 %)		1 (0 %)	3 (33 %)
Chimie	0	2 (100 %)	2 (50 %)	4 (75 %)
Transformation du métal	1 (100 %)	5 (40 %)	4 (75 %)	10 (60 %)
Agro-alimentaire	0	3 (33 %)	23 (39 %)	26 (38 %)
Textile	0	3 (67 %)	3 (67 %)	6 (67 %)
Transformation du bois ³	0	1 (0 %)	2 (50 %)	3 (33 %)
Industries diverses	0	1 (100 %)	5 (0 %)	6 (17 %)
TOTAL	9 (89 %)	17 (59 %)	41 (41 %)	67
- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille -				
LIEU DE REJET	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Réseau d'égouts municipal	1 (100 %)	13 (69 %)	22 (50 %)	36 ⁴ (58 %)
Environnement (dans les eaux de surface)	8 (88 %)	4 (25 %)	5 (60 %)	17 (65 %)
Environnement (installations septiques)	0	0	14 (21 %)	14 (21 %)
TOTAL	9 (89 %)	17 (59 %)	41 (41 %)	67

1. Industries ayant des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries générant des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement contrôlées.

2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.

3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détails.

4. Sur ces 36 entreprises, 20 d'entre elles voyaient leurs eaux usées traitées dans une station d'épuration municipale qui était en service en 1995.

Référence : Adapté de « L'assainissement des eaux usées industrielles au Québec – État de la situation en 1995 », Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des politiques du secteur industriel, Service de l'assainissement des eaux, 1998.

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DE LA MAURICIE (04)

**TABLEAU A.6 : PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ÉcoSommet 96)
- RÉGION DE LA MAURICIE (04)**

Projets	Promoteurs	Partenaires
Enlèvement des billes perdues dans le secteur Beaurivage (rivière Saint-Maurice)	Pierre Goulet	ù Compagnie de flottage du Saint-Maurice ù MSR
Élaboration de stratégies de conservation d'habitats sur la rivière Saint-Maurice	Corporation de gestion du bassin de la rivière Saint-Maurice	ù SCF ù MEF
Évaluation des perspectives de restauration de la rivière Saint-Maurice en rapport avec le flottage du bois	Corporation de gestion du bassin de la rivière Saint-Maurice	ù SCF ù MEF
La restauration du touladi au lac-aux-Sables	Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables	ù Association des pêcheurs du touladi de Lac-aux-Sables ù MEF
Aménagement faunique de Saint-Barthélemy (haltes migratoires)	Canards Illimités Canada	ù PNAGS, FFQ, MEF ù SCF, HFC, CI
La restauration et l'aménagement de l'habitat du poisson (fleuve Saint-Laurent, lac Saint-Pierre)	Fonds de restauration de l'habitat du poisson	ù Membres du Plan conjoint de l'habitat de l'Est ù P&O, MTQ
Aménagement faunique du marais Saint-Eugène	Association de propriétaires et de locataires de l'Île Saint-Eugène inc.	ù Municipalité de Pointe-du-Lac, FRHA ù FFQ, MEF
La restauration du touladi des lacs réservoirs de la Haute-Mauricie	Hydro-Québec	ù MEF, autochtones ù Pourvoyeurs
L'acquisition et la gestion du projet Saint-Barthélemy Saint-Joseph-de-Maskinongé (protection de la plaine inondable)	Fondation de la faune du Québec	ù Membres PCHE et FRHAP
La ZEC Chapeau-de-Paille : un partenaire actif dans le développement durable (restauration des habitats fauniques sur une dizaine de lacs)	Association Nature inc. ZEC Chapeau-de-Paille	ù FFQ, MEF ù CRD-04
Les ZEC, des intervenants actifs dans le développement durable (restauration de lacs)	ZEC de la MRC Haut-Saint-Maurice	ù CRD-04, FFQ ù MEF, HQ

Liste des abréviations :

CI	Canards Illimités Canada
CRD	Conseils régionaux de développement
FFQ	Fondation de la faune du Québec
FRHA	Fonds de restauration de l'habitat du poisson
HFC	Habitat faunique Canada
HQ	Hydro-Québec
MEF	Ministère de l'Environnement et de la Faune
MSR	Ministère de la Sécurité du Revenu
MTQ	Ministère des Transports du Québec
P&O	Pêches et Océans Canada
PCHE	Plan conjoint des habitats de l'Est
PNAGS	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
SCF	Service canadien de la Faune
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Référence : *ÉcoSommet 96, 400 RÉUSSITES en développement durable qui ont transformé le Québec*, Gouvernement du Québec, EN970007.

TABLEAU A.7 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRES DE LA RÉGION

TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC - RÉGION DE LA MAURICIE (04)

MRC (code)	RÉSEAUX EAU POTABLE ¹			TYPE d'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nb municipalités desservies par réseau (population)	Nb réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuels	
						Population	%	Population	%
Francheville (37)	16 (131 726 habitants)	22	5	49 801	35,7	81 925	58,8	7 710	5,5
Le Centre-de-la-Mauricie (36)	9 (60 190 habitants)	15	9	51 262	76,8	8 928	13,4	6 579	9,9
Le Haut-Saint-Maurice (90)	3 (13 210 habitants)	3	3	12 970	94,8	240	1,8	467	3,4
Maskinongé (51)	14 (22 394 habitants)	16	2	1 800	7,8	20 594	89,7	568	2,5
Mékinac (35)	11 (10 198 habitants)	12	8	5 505	41,2	4 693	35,2	3 149	23,6
TOTAL DE LA RÉGION	53 (237 718 habitants)	68	27	121 338	47,4	116 380	45,4	18 473	7,2

1. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises ainsi que les équipements individuels.

2. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises.

3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données janvier 1999).

TABLEAU A.3 : GESTION DE L'EAU USÉE PAR RÉSEAU PAR MRC - RÉGION DE LA MAURICIE (04)

MRC (code)	Nb municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31/12/98 ²		Population raccordée qui traitera ses eaux le 31/12/99 ³		Investissements (PAEQ et PADEM) ⁴
		Population	% ¹	Population	%	Population	%	
Francheville (37)	14	117 533	84	113 487	97	113 487	97	130 170 254 \$
Le Centre-de-la-Mauricie (36)	8	52 437	78	30 619	58	50 843	96	72 405 394 \$
Le Haut-Saint-Maurice (90)	3	12 657	92	12 102	96	12 102	96	11 225 155 \$
Maskinongé (51)	10	15 269	64	11 970	78	11 970	78	38 238 006 \$
Mékinac (35)	7	8 549	63	6 588	77	6 588	77	10 948 146 \$
TOTAL DE LA RÉGION	42	206 445	80	174 766	85	194 990	94	262 986 955 \$

1. La population de MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.

2. Stations en rodage et en fonction au 31/12/1998

3. Stations en construction et en fonction au 31/12/1998

4. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec

PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales

Référence : Banque du MAM 07/01/99

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DE LA MAURICIE (04)

MRC (code)	% superficie des fermes par MRC	Nb fermes	Cheptel (nombre d'individus)				Superficie (km ²)				
			Volailles	Bovins	Porcins	Ovins	cultivée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Francheville (370)	38,1	508	421 378	24 533	14 710	nd	259,19	2,24	166,35	104,93	122,55
Le Centre-de-la-Mauricie (360)	8,2	150	260 325	3 577	4 429	1 398	51,27	0,36	19,34	12,63	23,55
Le Haut-Saint-Maurice (900)	0,1	21	1 013	487	28	nd	8,22	nd	5,25	0,98	1,25
Maskinongé (510)	23,1	526	921 176	22 196	103 441	1 084	313,47	3,51	172,14	102,07	162,07
Mékinac (350)	4,0	203	17	9 834	16 526	1 351	103,04	nd	38,29	45,50	16,58
TOTAL DE LA RÉGION	3,1	1 408	1 603 909	60 627	139 134	3 833	735	6	401	266	326

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface et/ou par injection), par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.

2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et/ou de fongicides, par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

Références : a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (Données de 1996)

b. *Répertoire des municipalités du Québec* 1998

TABLEAU A.7 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRES DE LA RÉGION

RÉGION DE la Mauricie (04)			
Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
Sainte-Anne (rég. 04)	Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne	Case postale 494 Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0	Promouvoir la pêche du poulamon
Saint-Maurice	Corporation de développement du bassin de la rivière Saint-Maurice	3333, Sainte-Marguerite, bureau 2 Trois-Rivières (Québec) G8Z 1X1	Développement durable de la rivière Saint-Maurice.

Source : Ministère de l'Environnement, 1^{er} juin 1998